



ECOLE EUROPEENNE DE
LUXEMBOURG I – KIRCHBERG

L'École européenne Luxembourg 1 recrute

Conseiller pédagogique (m/f/d) bilingue Français/Anglais au cycle secondaire (40 heures/semaine – temps plein – CDD 2 ans)

2026-05-SEC-PEDA-ADV

Description de poste

Mission :

Un conseiller pédagogique bilingue (français et anglais) est recruté pour le 1^{er} septembre 2026 au cycle secondaire de l'École européenne Luxembourg I.

Profil :

- Le/la candidat(e) sera titulaire d'un diplôme d'enseignement en rapport avec la fonction.
- Le/la candidat(e) maîtrisera le français et l'anglais (niveau C1 minimum).
- Le/la candidat(e) disposera d'une expression écrite et orale de grande qualité dans les langues de travail.
- Le/la candidat(e) fera preuve d'excellentes qualités relationnelles, d'un sens affirmé de la communication et saura instaurer un cadre serein, structurant et sécurisant pour les élèves.
- Le/la candidat(e) disposera d'une autorité naturelle favorisant un climat de travail respectueux et propice aux apprentissages.
- Le/la candidat(e) aura une expérience préalable comme conseiller pédagogique au cycle secondaire d'au moins 2 ans.
- Le/la candidat(e) sera motivé(e) pour travailler en équipe avec les autres conseillers pédagogiques, les enseignants, les assistants de soutien éducatif du cycle secondaire, ainsi que l'ensemble des membres de la communauté scolaire.
- Le/la candidat(e) sera disposé(e) à acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation efficace des logiciels spécifiques des Écoles européennes.

- Le/la candidat(e) sera motivé pour travailler dans un environnement multilingue et multiculturel.
- Le/la candidat(e) aura un sens aigu des responsabilités et une présentation personnelle irréprochable.
- Le/la candidat(e) doit être citoyen de l'Union européenne ou être en possession d'une autorisation de travail au Grand-Duché de Luxembourg au moment de la candidature.

De plus, les atouts suivants seront considérés pour la présélection des candidats :

- Toute connaissance d'une autre langue.
- Une connaissance et/ou une expérience des Ecoles européennes.
- La connaissance du logiciel SMS.

Nous offrons :

- **Un contrat à durée déterminée de 2 ans à partir du 1er septembre 2026** conformément au Règlement de service pour les enseignants recrutés localement dans les Ecoles européennes : (<https://www.eursc.eu/fr/Office/official-texts/basic-texts/en> sous " Règlement de service pour les enseignants recrutés localement dans les Ecoles européennes - 2016-05-D-11-fr-19" (<https://www.eursc.eu/BasicTexts/2016-05-D-11-fr-19.pdf>).
- **40 heures** par semaine.
- **Salaire mensuel brut** : environ 7.006 EUR par mois (175,15 EUR/ mois pour une heure).
- **Frais de déménagement (art. 37)** : « Un chargé de cours recruté pour une durée déterminée d'au moins 12 mois pour un nombre minimal de 16 heures/périodes hebdomadaires par semaine a droit, dans les conditions prévues aux articles 59 et 62 du Statut du personnel détaché des Ecoles européennes, à une indemnité forfaitaire pour couvrir les frais relatifs à son déménagement à proximité de l'école (...) ».
- **Allocation d'installation (art. 37 bis)** : « Un chargé de cours recruté pour une durée déterminée d'au moins 12 mois pour un nombre minimal de 16 heures/périodes hebdomadaires par semaine qui apporte la preuve qu'il a été obligé de changer de lieu de résidence et qu'il s'est effectivement installé à proximité de son lieu de travail afin de respecter l'article 27 du présent Statut a droit à une indemnité d'installation (...) ».
- **Frais de scolarité (art. 39 bis)** : « Pour les enseignants, une réduction des frais de scolarité pour l'année scolaire doit être accordée pendant la durée de leur activité pour leur(s) enfant(s) inscrit(s) dans les Écoles européennes. La réduction doit représenter 8 % par heure hebdomadaire enseignée dans les cycles maternel et primaire et 10 % par période hebdomadaire enseignée dans le cycle secondaire (...). Le présent Article ne donne droit à aucune indemnité dans les cas où un enfant d'un chargé de cours est inscrit dans une école autre que l'une des Écoles européennes. »



Modalités de recrutement :

- Les candidatures sont à adresser exclusivement via le portail de recrutement de l'École européenne Luxembourg I - Kirchberg (<https://jobs.euroschool.lu/fr/applications/>) pour le **dimanche 31 mai 2026** dernier délai à l'attention de
Monsieur Martin WEDEL
Directeur de l'École européenne Luxembourg I

et en indiquant la référence **2026-05-SEC-PEDA-ADV** dans la lettre de motivation.

- Il est indispensable de joindre à la candidature :
 - une **lettre de motivation (EN ou FR)**,
 - un **curriculum vitae détaillé** (si possible sous format « Europass ») **(EN ou FR)**,
 - une **copie du/des diplôme(s)** d'études,
 - un **extrait du casier judiciaire** (bulletin 3 et 5 pour le Luxembourg ou équivalent pour les autres pays) datant de moins de 3 mois,
 - le cas échéant, l'autorisation de travailler au Grand-Duché de Luxembourg en cours de validité pour les non-ressortissants de l'UE.
- **Tous les documents doivent être téléchargés en format .pdf !**
- **Il ne sera pas tenu compte des candidatures incomplètes**, envoyées hors délais, par courrier postal ou électronique.
- Aucune réponse ne sera donnée aux candidats avant la fin de la procédure.
- **Les personnes intéressées par ce poste qui n'auraient pas le profil demandé (critères minimum demandés) sont priées de s'abstenir.**
- Les candidats retenus seront invités à un **entretien dans la semaine du 8 juin 2026**.

Des informations détaillées concernant notre École ainsi que sur les Écoles européennes en général peuvent être trouvées sur le site web de l'École européenne Luxembourg I www.euroschool.lu respectivement sur le site web des Écoles européennes www.eursec.eu.